Université Laval, Faculté des arts. — Mardi, 14 février, à huit heures du soir, au Cabinet de Lecture paroissial, conférence donnée par M. l'abbé Bruchési, professeur d'apologétique.

Sujet : *La philosophie et les mystères.*

Université Laval.

SAINT PIERRE ET LE PONTIFICAT ROMAIN.

Voici un résumé de la conférence de M l'abbé Emard, donnée à la dernière séance de la Faculté des arts :

Après avoir retracé dans ses grandes lignes, le tableau offert par le premier siècle, et fait voir que dès l'origine, l'Eglise fut une société religieuse parfaitement organisée, avec sa doctrine, sa morale, ses lois de discipline et sa liturgie, un gouvernement régulier, ses droits à la propriété collective, et qu'elle commença dès lors à jouir de l'universalité que lui avait promise son divin fondateur, M. le conférencier détache de cet ensemble et met en lumière plus vive la grande figure du premier des Papes, et montre saint Pierre inaugurant à Jérusalem, sur le berceau de l'Eglise le Pontificat suprême, pour aller ensuite à Antioche établir temporairement son siège, et venir enfin à Rome sceller de son sang l'alliance définitive et perpétuelle de la Papauté avec la ville des Césars.

Par quelques faits relevés dans les Actes des Apôtres, il est facile de démontrer que, dès l'origine, Pierre, par suite de l'autorité dont le Christ son maître l'avait revêtu, était le premier partout dans l'apostolat, dans le gouvernement, dans la persécution, à la tête du collège apostolique ; au milieu de l'assemblée des fidèles, ou en face des ennemis, toujours il se montre et est reconnu comme le Pontife, le Docteur, le Père, le Roi, le Pasteur des pasteurs possédant et exerçant, au degré souverain, et du consentement de tous, le triple pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de régir,

En vertu des décrets divins, le premier Souverain-Pontife devra toujours avoir, dans l'Eglise, des successeurs, mais il lui appartient de déterminer, une fois pour toutes, les conditions moyennant lesquelles sera transmise la suprématie.

Ces conditions, ratifiées par Dieu, étant remplies, le successeur légitime se trouve, de droit divin, hériter des promesses et des prérogatives attachées à la personne de Pierre.

Or l'histoire nous apprend que Pierre ayant d'abord travaillé dans toute l'étendue de la Palestine, vint à Antioche la Grande, qu'il gouverna comme évêque, l'espace de sept années; qu'à Alexandrie, destinée elle aussi à devenir un siège patriarchal, il députa Marc son disciple pour fonder et gouverner l'Eglise en son nom ; et qu'enfin il vint à Rome avec la volonté d'établir définitivement dans cette ville, que tout signalait à cette préférence, la chaire pontificale. Il l'occupa environ vingt-cinq ans,